

2017_CT2_455

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subvention Opération Grand Site (OGS) auprès de la DREAL PACA

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGEY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Christian DELAVET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Forêt**

■ Séance du 12 octobre 2017

06_2_01

■ **Demande de subvention Opération Grand Site (OGS) auprès de la DREAL PACA**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 19 octobre 2017

4425

■ Demande de subvention Opération Grand Site (OGS) auprès de la DREAL PACA

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a par délibération intégré le Grand Site Sainte-Victoire, dont elle s'est engagée à poursuivre le projet de territoire autour du label Grand Site de France.

Pour 2017 doivent être prioritairement menés :

- la démarche de renouvellement de la labellisation Grand Site de France ;
- les projets de restauration des équilibres paysagers caractéristiques et du patrimoine.

L'Opération Grand Site est la démarche proposée par l'Etat aux collectivités territoriales, portée localement par la DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation.

Elle poursuit trois objectifs : restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site, améliorer la qualité de la visite, et favoriser le développement socio-économique dans le respect des habitants. Et elle a pour finalité d'accompagner le territoire vers l'obtention du label Grand Site de France.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention pour le programme OGS 2017 auprès de la DREAL PACA pour un montant de 60 000 euros HT.

Le coût prévisionnel de ces opérations est estimé à 103 750 euros HT.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Le Plan de financement prévisionnel de ces opérations est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	OPERATIONS	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
	Glacière Délubre	30 %	7 500 euros
	Restanque RD17	30 %	6 300 euros
	Accompagnement Label	80 %	46 200 euros
	Glacière Délubre	70 %	17 500 euros
	Restanque RD17	70 %	14 700 euros
	Accompagnement Label	20 %	11 550 euros

Descriptif des opérations concernées :

Sauvegarde de la glacière du Délubre (commune de Vauvenargues) :

La glacière du Délubre, située sur la commune de Vauvenargues en piémont du versant nord de Sainte-Victoire, est le seul élément de patrimoine rural de ce type des 2 massifs Concors et Sainte-Victoire. A proximité, les seules autres glaciers relativement bien conservés se trouvent dans les massifs de la Sainte Baume et de l'Étoile. Cet ouvrage, qui apparaît sur le cadastre napoléonien, avait pour fonction de fabriquer et conserver la glace pour l'approvisionnement de Marseille. A l'abandon, elle menace aujourd'hui de s'effondrer entièrement. Etant donné son intérêt patrimonial, un projet de sauvegarde a été initié en 2015. Une étude de faisabilité a été réalisée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches du Rhône. Il convient de mener des opérations de stabilisation et de reprise des murs en pierres sèches. Ces travaux peuvent bénéficier d'un financement à hauteur de 30 % par des crédits Opération Grand Site.

Restauration d'un mur de restanque le long de la route RD17 (commune de Puyloubier) :

Les débroussaillages effectués en bord de RD17 dans le cadre des obligations légales de débroussaillage, ont mis en évidence la présence d'une ancienne restanque présentant un état de détérioration avancé. Cet élément de patrimoine rural ancien est intégré dans un paysage remarquable visible directement depuis la route, présentant en arrière plan la face sud de la Montagne Sainte-Victoire.

Cette découverte a conduit la commune de Puyloubier à solliciter la direction du Grand Site Sainte-Victoire pour que soit instruit un projet de restauration du mur sur un linéaire d'environ 70 mètres.

Accompagnement du renouvellement du label Grand Site de France :

Le territoire du syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire organisé autour du site classé Sainte-Victoire s'est vu attribuer le label Grand Site de France en 2004, puis renouveler en 2011 en reconnaissance des actions de préservation du site et des paysages entreprises depuis les années 90.

Aujourd'hui, après quatorze ans de labellisation, la Métropole est amenée à instruire une nouvelle demande d'attribution du label Grand Site de France dans un environnement radicalement différent.

En effet :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_455- DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017

- le classement de Concors en 2013 a englobé la partie varoise du massif, hors des limites territoriales historiques du Grand Site ;
- la dissolution du syndicat mixte fin 2016 a été suivie de son intégration à la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que direction au sein du Territoire du Pays d'Aix ;
- les attentes en matière de labellisation ont évolué. Il ne s'agit plus d'inscrire uniquement des projets d'aménagement liés à l'accueil du public ou à la réhabilitation de sites dégradés, il s'agit aujourd'hui de proposer en supplément, l'intégration des habitants et acteurs sociaux et économiques au portage et au développement du label. La label ne concerne donc plus seulement que les aspects esthétiques et de paysages mais également le développement économique, les filières de produits et de prestations locales et l'emploi.

Ces évolutions rendent nécessaires une révision des limites du site, la mise en place d'une gouvernance, et l'établissement d'une stratégie qui répondent aux nouveaux enjeux de ce territoire. Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire insiste notamment sur l'implication des acteurs économiques pour l'émancipation du label et l'adhésion de tous à ce projet de territoire.

Autant de démarches à co-construire par les élus et l'ensemble des partenaires et groupes sociaux présents sur et autour du site classé pour les six prochaines années.

Cette situation complexe demande une méthodologie adaptée, et fait appel à une ingénierie très spécifique de gestion de projet, de logiques d'acteurs et d'animation de réunions locales. La direction du Grand Site Sainte-Victoire, en charge de la démarche, ne dispose pas de ces compétences particulières, qui relèvent de consultants spécialisés. Cette situation est également à mettre en rapport avec les évolutions de personnel subies et le non recrutement de 3 agents en remplacement de 3 cadres partis dans d'autres collectivités ou à la retraite fin 2016.

La Métropole est donc amenée à solliciter l'appui d'un intervenant ou d'un cabinet extérieur pour une durée de 12 à 16 mois.

Il convient de préciser que cet appui pourra, le cas échéant, apporter une aide méthodologique et stratégique aux regards des spécificités et attentes du ministère pour l'attribution du label.

Cet appui peut être soutenu à hauteur de 80 % dans le cadre des crédits de l'Opération Grand Site sollicités.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 relative à la dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire - Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;

- La circulaire NOR:DEVL1027436C du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation des opérations suivantes : sauvegarde de la glacière du Délubre (commune de Vauvenargues), restauration d'un mur de restanque le long de la route RD17 (commune de Puyloubier), accompagnement du renouvellement du label Grand Site de France ;

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter une aide financière de 60 000 euros HT auprès des services de l'État (DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), dans le cadre du programme Opération Grand Site, au titre de l'année 2017, et à signer tout document y afférant pour la réalisation de ces opérations.

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les lignes 2970 en investissement et 611 en fonctionnement.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subvention Opération Grand Site (OGS) auprès de la DREAL PACA

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_455-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017